



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 18 g) de l'ordre du jour provisoire**

Questions de politique macroéconomique

Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 32 de sa résolution [75/207](#) intitulée « Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable », adoptée le 21 décembre 2020, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur l'application de la résolution à sa soixante-seizième session, en collaboration avec le secrétariat de la CNUCED, sur la base des travaux de recherche qui auront été menés, dans une section du Rapport sur l'investissement dans le monde qui sera réservée à cet effet, en mettant l'accent sur les moyens de surmonter les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la promotion de l'investissement en faveur du développement durable ainsi que sur des recommandations pratiques, notamment en ce qui concerne les secteurs stratégiques dans lesquels investir en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Conformément à cette demande, une section spéciale a été intégrée au Rapport sur l'investissement dans le monde, portant sur l'investissement dans le développement durable (UNCTAD/WIR/2021). Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée à la section IV dudit rapport¹.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 septembre 2021).

** [A/76/150](#)

¹ Disponible à l'adresse suivante : https://unctad.org/system/files/official-document/WIR2021_ch04_en.pdf.

